Ville de Waremme

Constitution d'une réserve de recrutement d'auxiliaires professionnels

Constitution d'une réserve de recrutement par appel public d'auxiliaires professionnels – temps plein ou temps partiel (échelle barémique E2) - en vue d'éventuels remplacements.

Conditions générales de recrutement :

- être de nationalité belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins à la date de clôture du dépôt des candidatures ;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française (comprendre / parler) ;
- le permis de conduire est un atout.

Documents obligatoires à fournir dans le dossier de candidature :

- CV ;
- lettre de motivation ;
- copie du diplôme éventuel
- extrait de casier judiciaire **modèle II** (**de moins de 3 mois**) ;
- copie de l'acte de naissance ;
- copie du permis de conduire (*facultatif*).

Les dossiers de candidatures devront obligatoirement être envoyés par recommandé **pour le 31 mars 2020** au plus tard (date de la poste faisant foi), à :

Ville de Waremme
Service du personnel
Rue Joseph Wauters, 2
4300 WAREMME

Des renseignements complémentaires au sujet de cet appel public peuvent être obtenus auprès du service du personnel de la Ville de Waremme, par téléphone au **019/67.99.00** ou par e-mail à **personnel@waremme.be**.

POUR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Fabienne LEDUC.

Le Bourgmestre,

Jacques CHABOT.